ADMF – AG du 30 mai 2024

- **Liaison piétonnes mobilité douce (LMD) route des Fayards mesure OCT**
- **Voie-Verte Versoix-Secheron**
- **Parc du Molard + passerelle sur la Versoix**
- **Stratégie de la zone 5 et PDCom**
- **Etude test Favarger – Papeterie**
- **Triangle des Fayards**

Liaison piétonnes mobilité douce (LMD) route des Fayards mesure OCT

- Etude de faisabilité OCT terminée dossier transmis à OCGC
- Réalisation des travaux prévue en 2028 selon l'OCT

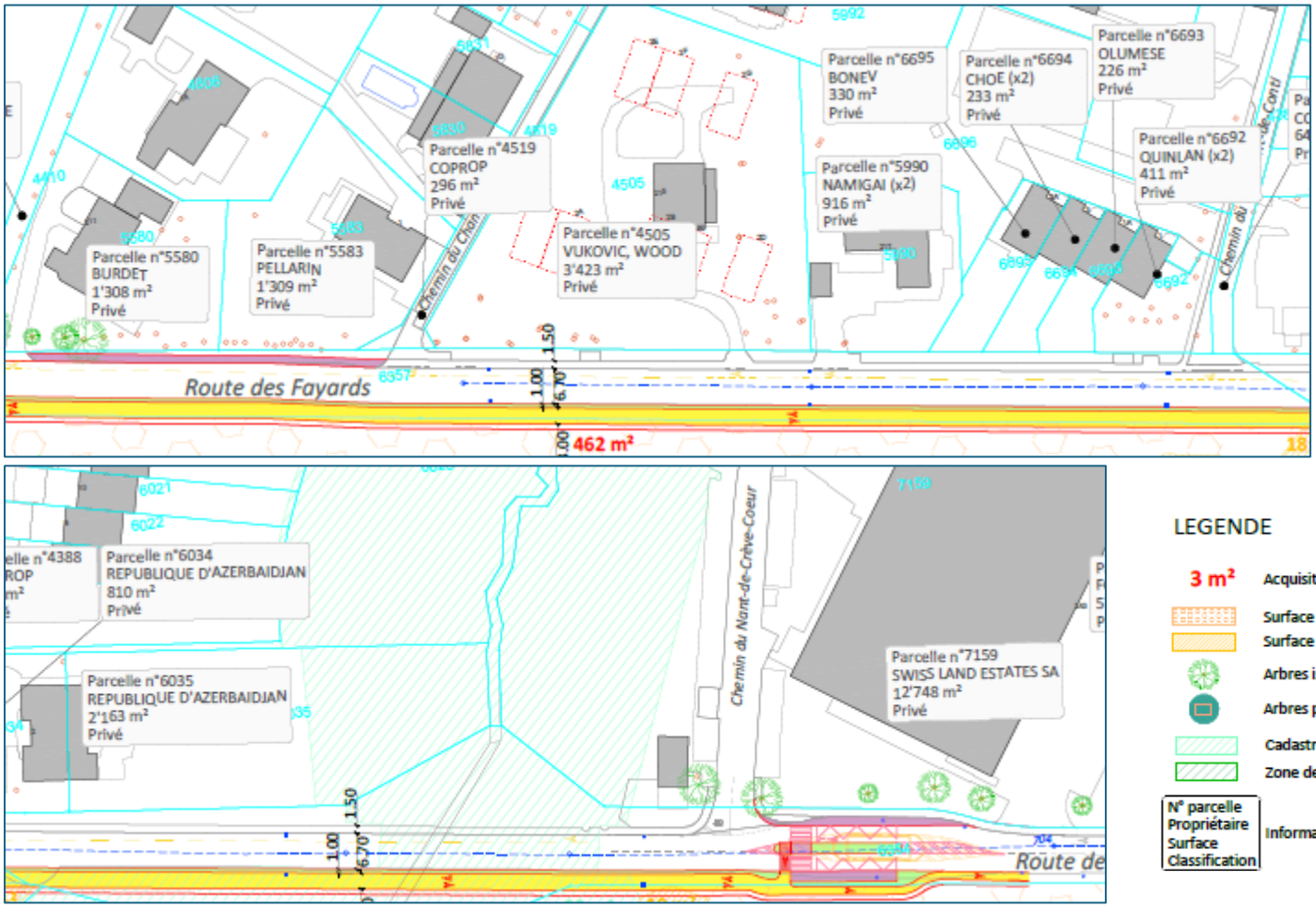

Liaison piétonnes mobilité douce (LMD) route des Fayards mesure OCT

- Etude de faisabilité OCT terminée dossier transmis à OCGC
- Réalisation des travaux prévue en 2028 selon l'OCT

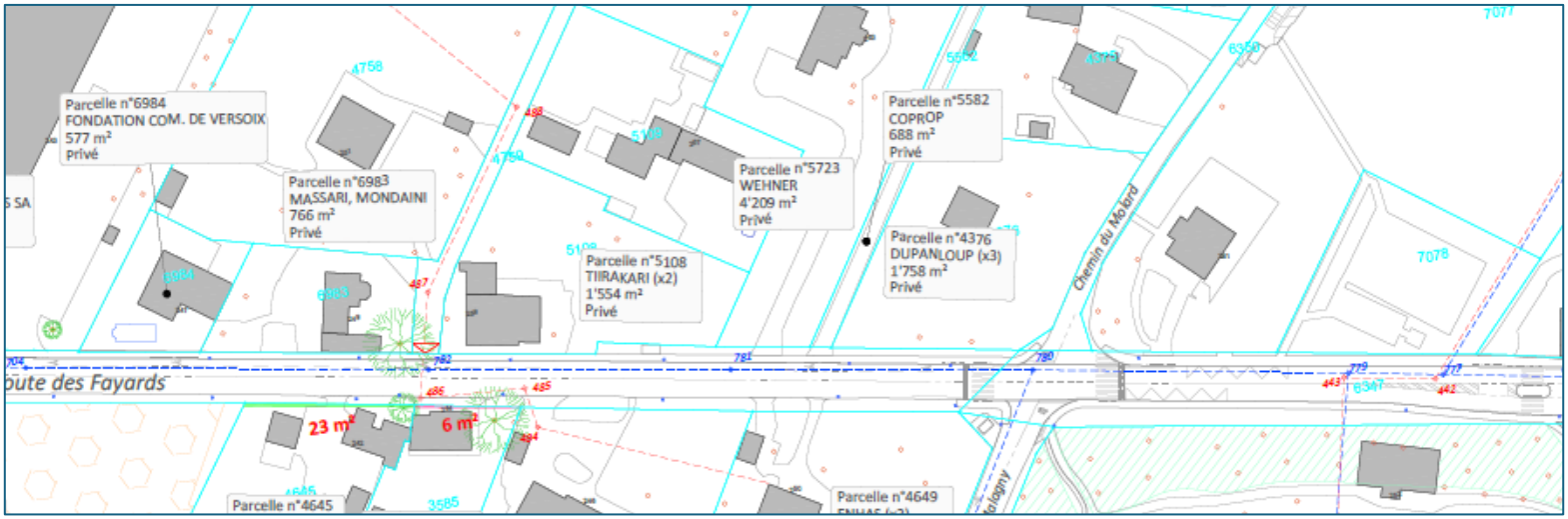

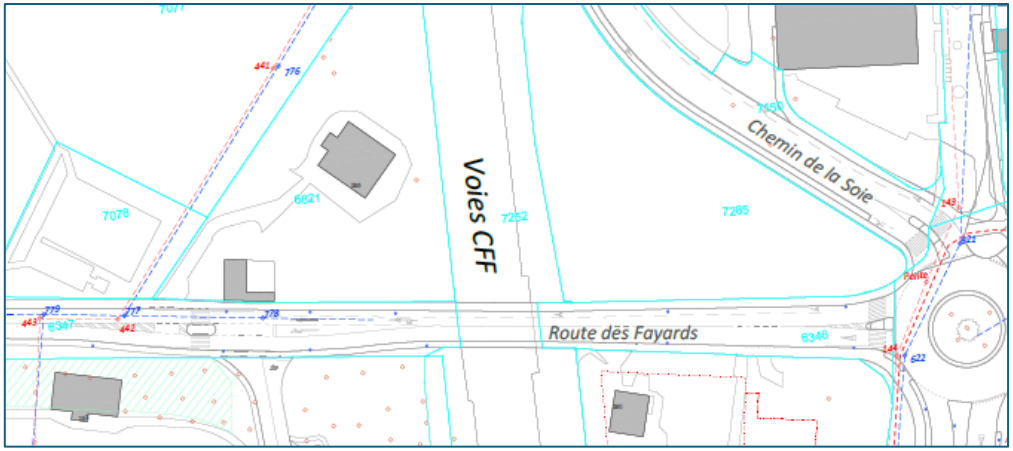

LEGENDE

- 3 m² — Acquisition foncière
- Surface d'assolement (SDA)
- Surface de promotion de la biodiversité
- Arbres isolés
- Arbres projetés
- Cadastre forestier
- Zone de végétation
- N° parcelle / Propriétaire / Surface / Classification — Informations parcelle

Voie-Verte Versoix-Secheron

- Dossier d'autorisation sur le secteur Pregny-Chambesy- Bellevue a été transmis pour préconsultation auprès des services cantonaux.
- Pour le secteur sur Versoix, les propositions d'aménagement de la Voie-Verte seront présentées au CA le 5 juin et à la CAT le 10 juin. Le tracé est prévu depuis la route de Malagny jusqu'au Parc du Molard. Actuellement, le projet est en cours et donc il n'y pas encore de détails des aménagement prévus.
- Dépôt d'autorisation de construire – secteur Versoix – prévu 1er trimestre 2025
- Secteur Pelotière

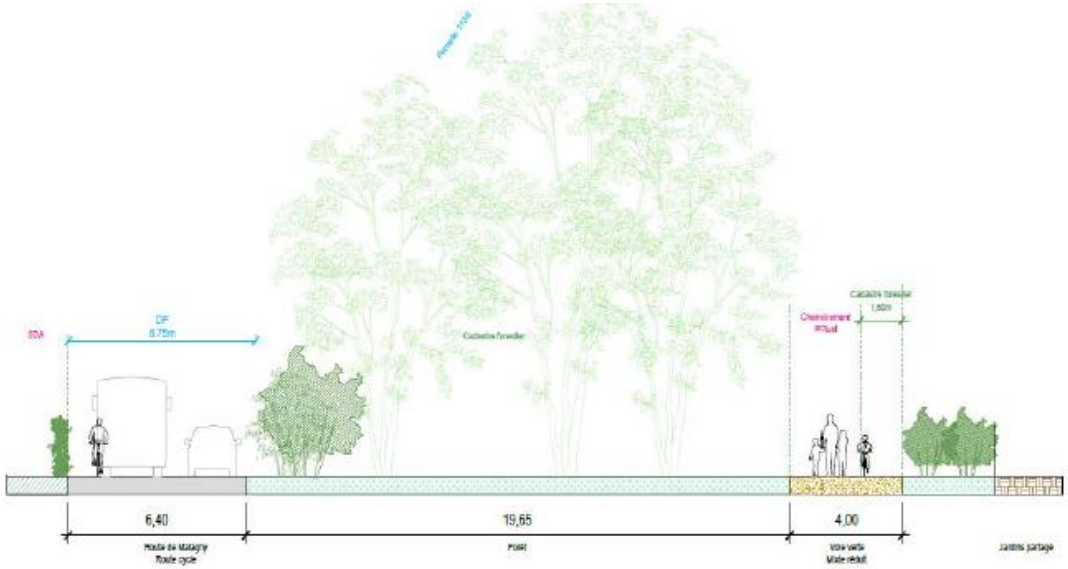

Voie-Verte Versoix-Secheron

- Secteur Molard Papeterie

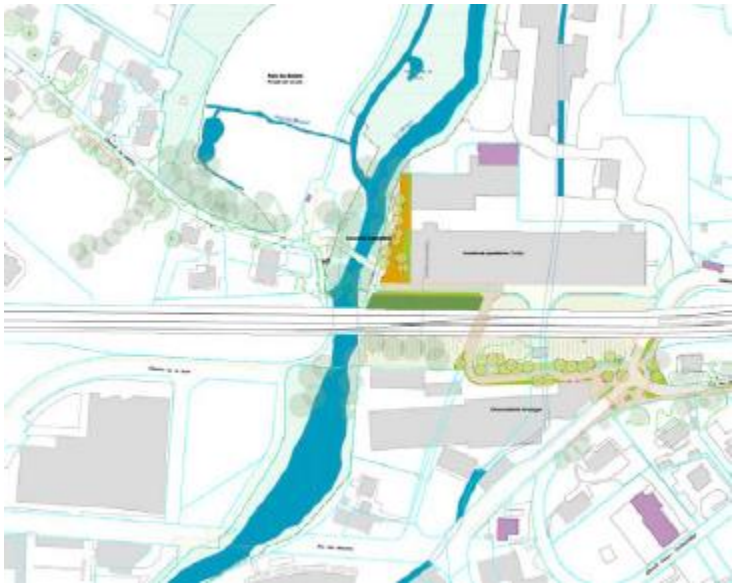

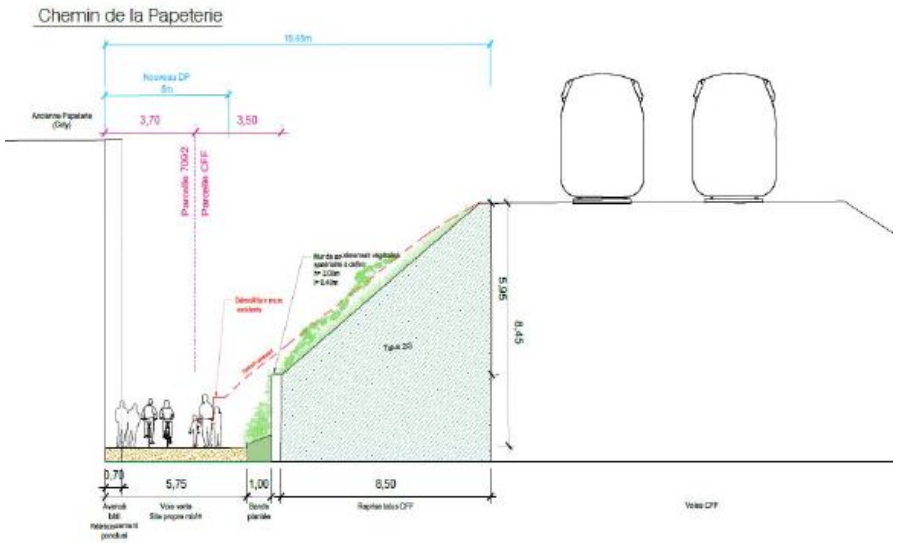

Parc du Molard

- Suspension de la demande d'autorisation de construire jusqu'à fin juillet 2024 car des demandes de complément par les services de l'OCAN, OCEAU, SMS - Demande de crédit complémentaire sera voté le 17 juin au CM.
- Le crédit de message pour les travaux à faire par STVEP – Mise en service du Parc fin 2025.

Passerelle du Molard

- Attente de l'autorisation prochainement. Demande de complément avec étude des traces polluants PFAS pour substances per- et polyfluoroalkylées
- Le Service de la pêche donne un préavis favorable pour une autorisation spéciale sous réserve d'un engagement du CA de démolir la passerelle existante.
- Le crédit de message pour les travaux à faire par STVEP – Mise en service de la passerelle fin 2025.

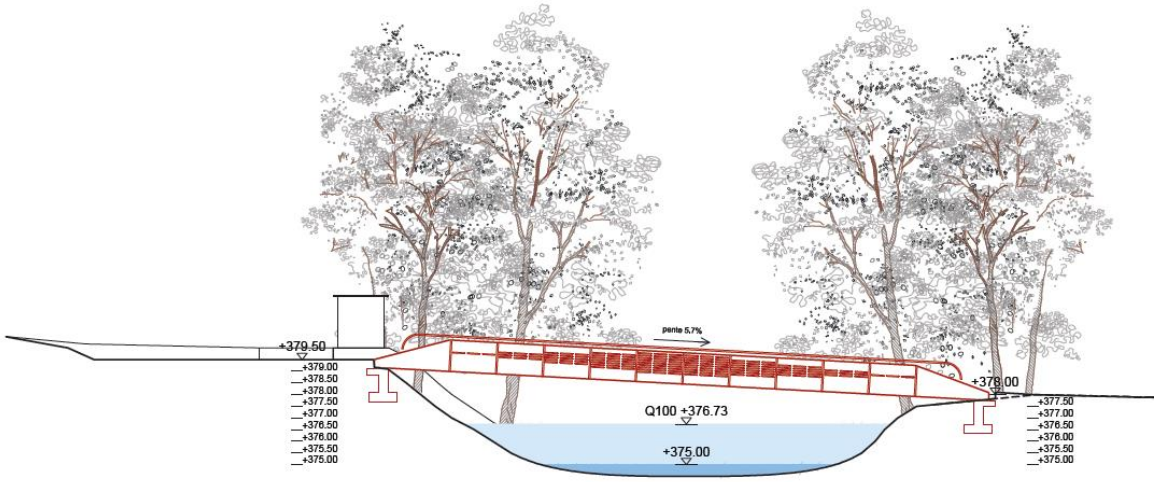

Stratégie de la zone 5 et PDCom

- Les principes de la stratégie ont été validé par le Conseil administratif le 23 août 2024.
- Le 14 mars 2024, le Conseil administratif a présenté la stratégie lors d'une séance publique (tous les documents sont à disposition sur le site de la Commune).

Protégeons et valorisons notre patrimoine!

NON à une densification excessive!

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Versoix

Le canton attend des communes qu'elles élaborent une stratégie sur l'évolution de leur zone villas. A Versoix, le Conseil administratif veut **densifier massivement** la totalité du périmètre situé à l'ouest du canal (orange), et même **déclasser** le périmètre situé à l'est (rouge). La densité actuelle admise est de 30%, ce qui permet déjà un développement important (la densité en l'état est encore souvent inférieure à 20%). Avec le projet de la mairie, cette limite passerait à 48% voire 60%, et à 100% min. à l'est! Concrètement, cette politique permettrait la construction **d'immeubles** de manière désordonnée, partout à l'ouest du canal.

A quoi bon **doubler** voire **tripler la densité maximale aujourd'hui** dans une commune déjà très fortement urbanisée comme Versoix? Cette stratégie doit viser d'abord à **protéger** et **valoriser l'environnement**, à savoir notre **patrimoine végétal** et **bâti**, et non à densifier massivement une grande partie du territoire communal.

La **commission** compétente du Conseil municipal s'y est heureusement opposée, mais il y a urgence: ses décisions sont ignorées par l'exécutif, qui délivre déjà des préavis favorables pour des projets à haute densité.

Les signataires invitent:

- le Conseil municipal de Versoix à s'assurer que la stratégie communale sur l'évolution de la zone villas ne prévoie pas de déclassement vers d'autres zones ni d'augmentation massive de la densité admise dans la quasi-totalité de la zone villas. Ils se prononcent en faveur d'une évolution raisonnée et contrôlée, dans un cadre protégeant et valorisant notre patrimoine.
- le Conseil administratif (exécutif – mairie) et son administration à respecter les décisions prises démocratiquement par le Conseil municipal et ses commissions.

	Nom	Prénom	Adresse	Signature
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				

Toute personne peut signer cette pétition (pas de condition d'âge, de nationalité ou de domicile).

Cette liste, même incomplète, est à retourner au plus vite à: PLR Versoix, case postale 452, 1290 Versoix

Ben quoi, t'es pas content? On est en zone villas, à Versoix!

Pétition à télécharger, partager et imprimer!

Restez informés! Contactez-nous!

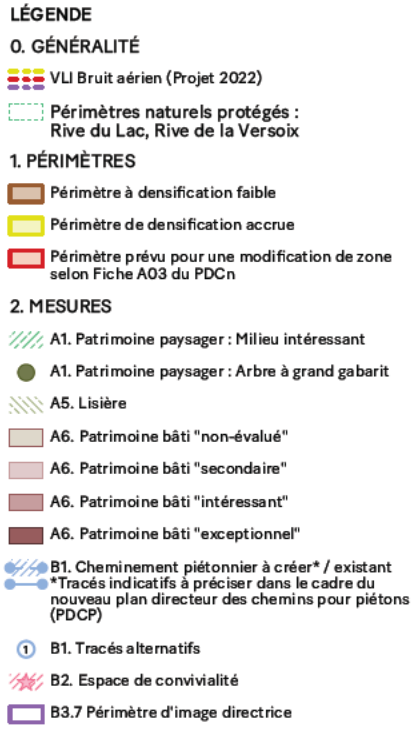

LÉGENDE

0. GÉNÉRALITÉ

VLI Bruit aérien (Projet 2022)

Périmètres naturels protégés : Rive du Lac, Rive de la Versoix

1. PÉRIMÈTRES

Périmètre à densification faible

Périmètre de densification accrue

Périmètre prévu pour une modification de zone selon Fiche A03 du PDCn

2. MESURES

A1. Patrimoine paysager : Milieu intéressant

A1. Patrimoine paysager : Arbre à grand gabarit

A5. Lisière

A6. Patrimoine bâti "non-évalué"

A6. Patrimoine bâti "secondaire"

A6. Patrimoine bâti "intéressant"

A6. Patrimoine bâti "exceptionnel"

B1. Cheminement piétonnier à créer* / existant
*Tracés indicatifs à préciser dans le cadre du nouveau plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

B1. Tracés alternatifs

B2. Espace de convivialité

B3.7 Périmètre d'image directrice

Stratégie de la zone 5 et PDCom

- La stratégie sera validée par le Conseil municipal dans le cadre du plan directeur communal. Dans ce laps de temps, le contenu doit encore être révisé en fonction des remarques de la Commission et de la pétition, un préavis favorable pourrait être voté avant la fin de la législature.
- Le PDCom est dans sa phase d'élaboration du cahier des charges. Le cahier des charges sera transmis au Canton cet été pour consultation, conformément à la procédure d'élaboration du PDCom.
  - En automne, une série d'ateliers de concertation plus large sera programmée dans le cadre de la phase d'Avant-projet.
  - Adoption par résolution par le Conseil municipal 2ème semestre 2025 pour transmission au Conseil d'Etat

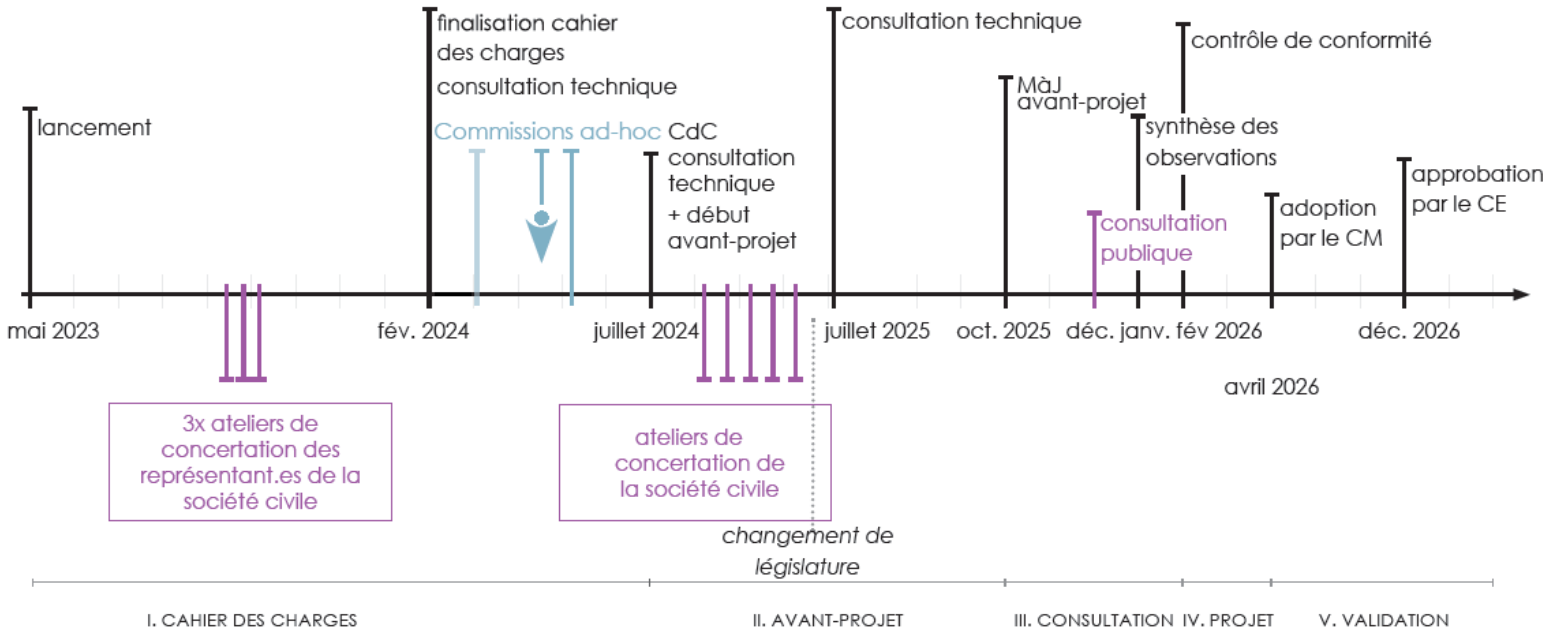

Etude test Favarger - Papeterie

- L'étude- test est terminée. Le rapport de l'étude sera présenté au groupe de concertation le 24 juin à 18h30, invitation en cours par l'OU
- Discussion actuelle pour savoir si la transformation de ZIA en ZDAM constitue une réponse adéquate et suffisante.

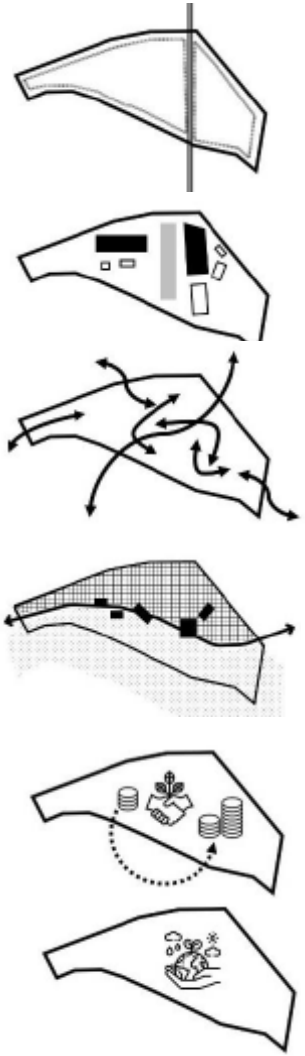

Triangle des Fayards

- Tout est loué hormis 2 surfaces de 556 et 582 m2 au 1er étage.
  Pour rappel, l'ensemble des surfaces est de plus de 8500 m2.
- Dans les activités qui y seront développées, on trouve plusieurs acteurs relatifs au domaine automobile (gardiennage, entretien, formation), un fitness, du stockage.
- La gestion locative est assurée par le groupe M3.
- La fin des travaux et l'entrée en jouissance des locataires est prévue pour la fin de l'année.